



DECISION N°6-2026- --

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA
CRÉATION D'UNE CRÈCHE A ROZIER-EN-DONZY**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la décision n°02-2025 du Président de la CC Forez-Est en date du 06 janvier 2025 approuvant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une crèche de Rozier-en-Donzy avec Insolites Architectures,

Vu la décision n°160-2025 du Président de la CC Forez-Est en date du 19 septembre 2025 approuvant l'avenant n°1 audit marché public,

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

Considérant le changement de structure juridique du cotraitant Lionel GEAY assurant la mission d'économiste, désormais société SAGE ECO,

Considérant que le seuil des 221 000 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver l'avenant n°2 du marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une crèche à Rozier-en-Donzy portant transfert du marché au profit du cotraitant SAGE ECO qui assure la mission d'économiste en lieu et place de Lionel GEAY.

Les autres membres du groupement demeurent inchangés.

ARTICLE 2

De signer l'avenant n°2 ci-annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260115-6-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2026

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 15/01/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260115-6-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2026